



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES
EQUIPEMENTS THERMIQUES, AÉRAULIQUES
ET HYDRAULIQUES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
IDEX ENERGIES**

**DÉCISION N° DM-21-245
EN DATE DU 01 JUILLET 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-072 du 22/03/2018 de signer le marché entretien et maintenance des équipements thermiques, aérauliques et hydrauliques (notifié le 12/04/2018),

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'intégration du bâtiment « Eglise Notre-Dame de Vincennes » 82 rue Raymond du Temple – 94300 Vincennes au marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société IDEX ENERGIES France sis 148/142 route de la Reine – 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex représentée par Monsieur Laurent JACARET, Directeur commercial, l'avenant n°1 au marché entretien et maintenance des équipements thermiques, aérauliques et hydrauliques.

L'avenant n°1 s'élève à 5 280 € HT (6 336 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210701-lmc1H8552H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/07/2021
Date de Publication : 01/07/2021